

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 569

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 14 DECIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots

« régime d'autorisation »

les mots :

« accompagnement financier de la déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'importance de l'école libre ou « indépendante » dans notre système éducatif requiert la mise en place d'un suivi permettant son développement.